

Édito :

Ronger l'os ?

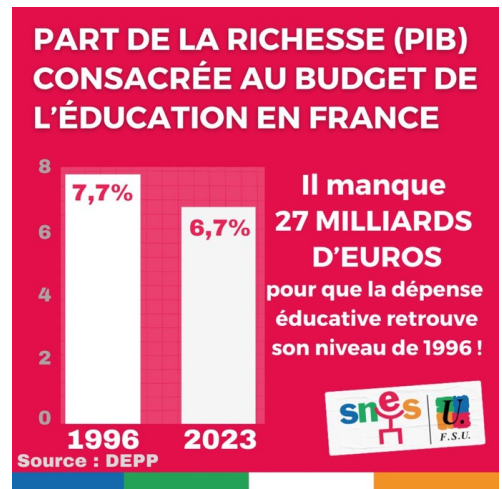
La tambouille politicienne aura donc conduit Anne Genetet à la tête de notre ministère. On ne sait trop si ses compétences en recrutements de domestiques ont pesé dans la balance : s'agit-il de sous payer et de limiter les revendications des personnels de l'Éducation nationale ? En revanche la composition de son cabinet laisse peu de doute sur l'emprise qui y est exercée par Gabriel Attal. Sans expérience et sans idée sur l'Éducation, c'est donc gavée d'éléments de langage mal maîtrisés que la ministre fait ses premiers faux pas. La manifestation des premiers symptômes du syndrome Oudéa Castéra pourrait faire rire, nerveusement, s'ils n'étaient pas si terribles. Les assassinats terroristes de nos deux collègues, Samuel Paty et Dominique Bernard, ont durablement affecté les personnels. Que la ministre puisse se tromper sur les modalités et la date retenues pour leur rendre hommage témoigne d'une légèreté scandaleuse. L'état de l'Éducation nationale nécessite bien mieux que des mots creux ou l'évocation de souvenirs d'enfance. L'Éducation continue bien d'être prise dans le jeu des concurrences politiques réactionnaires et libérales : uniformes, SNU, groupes de niveau, éviction des élèves des milieux populaires, instrumentalisation et dévoiement irresponsable de la laïcité. Rien des priorités exigées par les personnels, rien pour permettre de redresser la barre.

Le budget 2025 finalement retenu pour notre ministère en témoigne : 4035 suppressions d'emplois de professeur·es, dont 181 dans le Second degré. Genetet se félicite de l'arbitrage retenu et annonce la poursuite de la politique menée depuis 2017, on s'étrangle ! Compte tenu de l'inflation, le budget est en forte baisse ! La hausse des salaires ? Silence radio de sa part comme de celle du ministre de la Fonction publique qui ne pense qu'à « simplifier » ; pensée simpliste !

Les coupes budgétaires drastiques inscrites au projet de budget 2025 qui frappent l'ensemble des Services publics et la Sécurité sociale sont inacceptables. Pour faire diversion, quelques très riches contribueraient un peu -2 milliards, « peut-être », selon Barnier-, les grandes entreprises rendraient 8 milliards de leurs bénéfices indus -et continueraient à percevoir 170 milliards d'aides publiques-, mais dans le même temps tou·tes les français·es verraient les Services publics affaiblis. La Sécu serait ponctionnée de 15 milliards, dont 4 milliards au détriment des retraité·es. Et ce n'est pas tout, 5 milliards d'économies sont laissées aux mains des débats dans l'hémicycle qui se transforme déjà en foire aux idées les plus folles : 2ème jour de carence dans la Fonction publique, reprise de la réforme de l'assurance chômage, suppression de l'AME...

Macron a vidé les caisses (60 à 70 milliards par an de cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises), Barnier fait payer la note aux français·es en poursuivant la même politique.

Le SNES et la FSU continueront de jouer leur rôle pour imposer d'autres choix. Ils sont urgents pour l'École, pour les salaires et les statuts de ses personnels, pour les Services publics, pour notre société.



ENSEIGNEMENT PRIVÉ : ABONDANCE DE CRÉDITS PUBLICS

L'enseignement privé se satisfait bien de ne pas être sur le devant de la scène. L'actualité récente a pourtant permis de mettre en lumière des réalités édifiantes. En 2022 tout d'abord, la publication des Indicateurs de Positionnement Social (IPS) des collèges a montré au grand jour la ségrégation sociale due au privé : les collèges aux plus faibles IPS sont à 98 % publics, ceux aux IPS élevés à 75 % privés. L'enseignement privé sous contrat, pourtant financé à 73 % par de l'argent public sépare donc les élèves. Ceux des familles très favorisées constituaient 26,4 % de ses effectifs en 2000, ils en représentent 40,2 % en 2021. Le public scolarise 3 fois plus d'élèves boursiers que le privé. **Toutes ces données rappellent qu'un séparatisme social, scolaire et territorial est mis en œuvre qui plus est entretenu par des financements publics.** Autre réalité que les propos de l'éphémère Ministre de l'Éducation Nationale Amélie Oudéa Castéra, ont mis en lumière, au travers du scandale « Stanislas », celle du « caractère propre » des établissements privés. Ceux-ci s'engagent, par contrat avec l'État, à suivre les programmes définis par le ministère de l'Éducation et renoncent à toute discrimination dans l'accueil des élèves. En échange, ils se voient reconnu un « caractère propre » au nom duquel ils s'autorisent des entorses au contrat, sans que des contrôles pédagogiques suffisants y mettent le holà. Ainsi de nombreux établissements ne respectent pas certains éléments des programmes, d'autres par exemple ont décidé, parfois avec la bénédiction des Recteurs d'académie, de ne pas mettre en œuvre les groupes de niveaux au collège en sixième et cinquième, quand il fallait se battre pour y parvenir dans les collèges publics. C'est ainsi que de **l'argent public est mis au service d'un fonctionnement qui s'affranchit des obligations de l'École républicaine.**

A ces éléments s'ajoute, à bas bruit, **un financement structurellement très favorable au privé** et ce depuis de nombreuses années.

Dans les années Sarkozy, les suppressions massives de postes d'enseignants (28 644 emplois pour 56 000 élèves de plus) ont été proportionnellement moins nombreuses dans les établissements privés que dans ceux du public.

Pendant le quinquennat Hollande, les créations d'emplois (+15 380) ont peine à suivre l'augmentation du nombre d'élèves à accueillir (+125 633), les postes attribués au public ont été en proportion équivalents au privé, mais sans volonté de corriger le déséquilibre du quinquennat précédent. Le « caractère propre » a aussi été sur cette période préservé puisque les collèges privés se sont largement affranchis de la mise en œuvre de la réforme Vallaud Belkacem du collège.

Depuis le début du premier quinquennat de Macron, les suppressions d'emplois se sont élevées à 8381 dans le public, le privé a de nouveau été proportionnellement moins touché. D'autres moyens ont aussi été utilisés pour mener une politique très favorable au privé. C'est comme cela qu'il faut comprendre la décision de Blanquer de rendre la scolarisation obligatoire dès trois ans. Alors que déjà 100 % des enfants de cet âge étaient scolarisés, cette décision avait pour seul objectif -sans qu'il soit jamais évoqué- d'obliger les municipalités à financer le

IPS : un marqueur du séparatisme scolaire

L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Il permet de mesurer le niveau social moyen d'un établissement scolaire, plus il est élevé plus le public scolaire est favorisé socialement et/ou économiquement. Leur publication par la DEPP en 2022, ce à quoi se refusait jusqu'alors le ministère, a permis de rendre concrets et visibles les écarts croissants -et pourtant niés- entre public et privé.

A Limoges, par exemple, l'IPS moyen des lycées généraux et technologiques est de 113,75, celui des lycées privés de 132,35. Dans les collèges de Limoges, les écarts entre établissements publics et privés sont encore plus marqués : la moyenne des premiers est à 96,1 alors que celle des seconds atteint 131,8. L'IPS du collège public le plus favorisé est de 119,3, soit 10 points de moins que le collège privé au score le plus bas ! Les données pour les autres villes de l'Académie comme Brive confirment ces écarts. Les études de la DEPP montrent aussi une plus forte homogénéité sociale dans les établissements privés qui cultive sans équivoque la ségrégation sociale et scolaire.

» » »

113,75

IPS moyen dans les lycées publics de Limoges

» » »

132,35

IPS moyen dans les lycées privés de Limoges

» » »

114

IPS moyen dans les lycées publics de l'académie

» » »

96,1

IPS moyen dans les collèges publics de Limoges

» » »

131,8

IPS moyen dans les collèges privés de Limoges

» » »

101,1

IPS moyen dans les collèges publics de l'académie

fonctionnement des écoles maternelles privées. De même, la mise en place de Parcoursup a offert une visibilité inespérée à l'enseignement supérieur privé et a contribué à son essor. En effet Parcoursup a surtout servi, au moment où les générations du baby boom des années 2000 s'apprêtaient à accéder à l'enseignement supérieur, à empêcher des jeunes d'accéder à une poursuite d'études en n'augmentant pas le nombre de places dans les différentes formations supérieures publiques. L'enseignement supérieur privé est sorti largement gagnant de cette situation, avec un recours accru à l'apprentissage, lui aussi fortement financé par l'État, en dehors de contrôles sérieux sur les qualités des formations proposées et les véritables taux de réussite des étudiants.

Ne sous-estimons pas non plus le poids du financement des Régions à destination des lycées privés, bien au delà de leurs obligations légales relatives aux frais de fonctionnement. Une enquête de Médiapart révèle que les « bonus » facultatifs atteindraient ainsi 1,2 milliards entre 2016 (année de redécoupage de la carte régionale) et 2023, ce qui est colossal. Ces subventions facultatives qui financent du pur investissement (travaux, équipements

pédagogiques...) ont pour conséquence de rendre le privé plus attractif et concurrentiel avec de l'argent public. Les financements obligatoires des Régions se sont élevés sur la même période à 3 milliards, la rallonge a donc été plus conséquente sans oublier que le privé dispose aussi de financements complémentaires propres : frais d'inscription, dons et mécénat parfois. La Région Nouvelle Aquitaine a ainsi accordé une rallonge de presque 108 millions d'euros aux lycées privés durant la période 2016-2023. De tels chiffres interrogent encore plus dans un contexte où de nombreux lycées publics connaissent des difficultés financières face à l'augmentation du coût de l'énergie et à la nécessité de rénover les bâtiments. Il n'est pas acceptable que des fonds publics soient ainsi alloués, en dehors des obligations légales, à des établissements privés vecteurs de ségrégation sociale et de séparatisme scolaire. **La FSU Nouvelle Aquitaine s'est adressée au Président de Région pour demander la transparence totale sur les financements dont les établissements privés bénéficient ainsi qu'une remise à plat de ces financements afin de les aligner sur le minimum légal, dans l'attente d'un changement législatif que nous appelons de nos vœux.**

Dans notre académie, même si l'enseignement privé est relativement peu implanté, on constate néanmoins que la part du privé a augmenté dans les collèges, passant de 9,4 % en 2003 à 10,7 % en 2023. Et alors que le nombre total d'élèves scolarisés dans le second degré public a baissé en 20 ans, passant de 50540 élèves en 2003 à 47918 en 2023, la baisse n'a pas touché le privé dont les effectifs se sont maintenus. Faut-il voir dans cette évolution l'effet de politiques éducatives qui ont particulièrement malmené le collège poussant ainsi certaines familles à quitter le public, pas forcément par choix idéologique mais pour fuir des conditions d'études dégradées ?

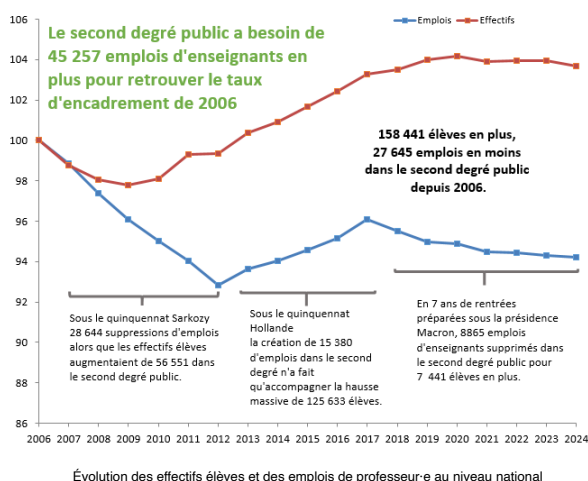
C'est bien sur la nécessité de redonner des moyens de fonctionnement à l'École publique et laïque que nous devons agir syndicalement tout en réaffirmant que l'argent public doit aller à l'École publique. Nous devons sans cesse rappeler que les missions de l'École Publique sont essentielles : assurer l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements sur l'ensemble du territoire, mettre en œuvre une réelle mixité sociale, concrétiser les visées émancipatrices de l'École. C'est une ambition de démocratie et de justice sociale et c'est l'intérêt du pays et de la jeunesse !

« UNE RENTRÉE RÉUSSIE » : MAIS POUR QUI ?

Les premières déclarations d'Anne Genetet ont consisté à vanter une rentrée réussie, comme l'avaient fait avant elle les ministres des précédents gouvernements Macron... Les éléments de langage s'apprennent vite faute d'avoir une quelconque expertise dans le milieu de l'Éducation...

Le Service public d'Éducation est portant à l'os et depuis 2006 aucune rentrée ne s'est faite dans l'académie avec une amélioration du taux d'encadrement. La baisse démographique, indéniable, qui se profile dans les collèges et lycées, pourrait permettre d'inverser la tendance, a minima si les suppressions de postes cessaient. Des créations sont nécessaires et le SNES-FSU les revendique, CPE, Psy-EN, AED, AESH, assistant-es sociaux-ales, infirmières et infirmiers, professeur-es,... manquent partout. Le H/E (nombre d'heures de cours dispensé rapporté au nombre d'élèves) de l'académie a diminué au cours des deux dernières décennies de telle sorte qu'il est

aujourd'hui égal au H/E national. Cela traduit une absence de prise en compte de la ruralité de notre académie et de la nécessité d'y implanter de petits établissements de proximité, aux effectifs nécessairement plus faibles. Ainsi des classes de collèges à 31 fleurissent à cette rentrée, cela ne peut durer et il n'est pas acceptable que le rectorat n'ait pas procédé aux ajustements nécessaires pour régler les situations. Si la réussite de toutes les élèves est vraiment la priorité du gouvernement, les effectifs dans les classes doivent baisser !



Mais on peut évidemment douter de la volonté de faire réussir les élèves quand le ministre délégué « à la réussite scolaire et l'enseignement professionnel », Alexandre Portier, ardent défenseur de l'enseignement privé catholique, entend pousser les feux sur l'orientation des élèves vers les métiers en tension, de préférence par la voie de l'apprentissage, dans la droite ligne du projet de Gabriel Attal qui voulait fermer les portes du lycée et du lycée professionnel aux recalés du DNB.

L'École ne peut pas garder le cap défini par Macron et ce n'est pas le seul changement de vitesse avancé par Genetet qui suffira à nous satisfaire.

DES SUPPRESSIONS COMME S'IL EN PLEUVAIT !

À QUAND L'ÉCLAIRCIE ?

Les suppressions de postes d'enseignant-es n'ont quasiment pas cessé depuis 2006 dans l'académie, ramenant le taux d'encadrement académique au niveau national.

2006-2012 Sarkozy

- 500 emplois
- 702 élèves

2013-2017 Hollande

- + 80 emplois
- + 118 élèves

2018-2024 Macron

- 136 emplois
- 949 élèves

Bilan 2006-2024

- 556 emplois
- 1533 élèves

47 240 élèves dans l'académie à la rentrée 2024

CARRIÈRES : LA CLASSE EXCEPTIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS, UNE NÉCESSITÉ, MAIS ELLE N'EST PAS LA SEULE

Le protocole PPCR de 2016 a acté la création de la classe exceptionnelle, à l'issue de longues discussions dans lesquelles le SNES-FSU a pesé de tout son poids pour obtenir de nouvelles perspectives de revalorisation pour nos métiers. En validant cet accord, il s'agissait pour le SNES et la FSU d'engranger de premiers acquis : nouveau débouché de carrière avec la classe exceptionnelle, augmentation des indices et réduction des durées de séjours à certains échelons de la classe normale, cadencement moins inégalitaire des carrières, augmentation des promotions à la hors classe et création d'un échelon supplémentaire pour les certifié-es et CPE, ouverture de l'accès à la hors classe pour tous les Psy-EN. Face aux insuffisances certaines en regard du déclassement de nos métiers, il s'agissait aussi de continuer à mener la bataille.

Les mobilisations régulières et résolues du SNES-FSU et ses interventions multiples dans les instances académiques et nationales ont permis depuis d'importantes améliorations pour l'accès à la classe exceptionnelle : suppression du contingentement remplacé par un ratio annuel de promotions, suppression des deux viviers d'accès, attention particulière portée aux collègues les plus proches de la retraite, accès automatique aux échelons de l'échelon spécial pour les certifié-es, CPE et Psy-EN. Cela a permis l'augmentation du nombre de promotions dans l'académie. Ainsi, 65 promotions ont été possibles à cette rentrée pour les certifié-es, soit 26 de plus qu'en 2023 ; 29 en faveur des agrégé-es en 2024 contre 20 l'année précédente. Quant aux CPE, le nombre de promu-es est passé de 2 à 5 sur la même période. Un plus grand nombre de collègues bénéficie donc de la promotion, dont les effets financiers sont notables sur la paye mais aussi à terme sur la pension de retraite. Seul-es les Psy-EN ne profitent pas d'une augmentation du nombre de promotions qui reste bloqué à 1 depuis des années, inacceptable ! Reste que Gabriel Attal, à sa prise de fonction a décidé de modalités d'accès à la classe exceptionnelle opaques et discrétionnaires, à rebours des engagements de son prédécesseur. Bien que le SNES-FSU ait réussi à les atténuer dans l'académie, elles doivent être revues au plus vite au profit, a minima, d'un barème d'accès objectif et transparent.

Le combat n'est donc pas terminé, loin de là, et nous devons toutes et tous le mener collectivement ! Pour le SNES-FSU, la classe exceptionnelle doit devenir un débouché de carrière pour tou·tes les collègues car c'est tout d'abord nécessaire pour rapprocher les salaires de fin de carrière de ce qu'ils étaient à la fin des années 1980. Mais cela n'est pas suffisant. En effet, en 1990, un·e professeur·e certifié·e commençait sa carrière avec un traitement équivalent à 2 SMIC et la terminait avec un traitement équivalent à 4 SMIC. En 2020, ces rapports n'étaient plus respectivement que de 1,6 SMIC (-16%) et de 2,7 SMIC (-30%). L'augmentation du point d'indice, élément essentiel pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation et améliorer nos salaires et pensions futures, est aussi indispensable ; le SNES-FSU revendique 15 % d'augmentation immédiate pour compenser les pertes subies depuis 2010 et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation. Enfin, les carrières doivent être intégralement revalorisées, par l'augmentation des indices de tous les échelons et le raccourcissement de ceux-ci. À ce titre, l'augmentation continue depuis 2016 des ratios de promotions d'accès à la hors classe, là-encore obtenue par le SNES et la FSU, conduit à la quasi disparition du 11ème échelon à cette rentrée 2024. Le SNES-FSU agit, mais avec vous il sera plus fort dans les négociations. Mobilisez-vous pour vos salaires et vos carrières !



MOUVEMENT INTER : BIENTÔT LES VOEUX



RÉUNIONS SPÉCIALES MUTATION INTER ACADÉMIQUE

Venez rencontrer un·e commissaire paritaire du SNES-FSU pour vous conseiller

Mercredi 13 novembre

Brive 14h30 lycée D'Arsonval

Guéret 14h30 lycée Bourdan

Limoges 14h30 dans nos locaux

En visio pour les stagiaires 17h30

Par téléphone ou mail, sur RDV dans les locaux du SNES, vous trouverez toujours réponse à vos questions

